

Des galets de chlore pour les propriétaires de puits de Belacel



©
D.R

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle démarche "galet de chlore", agréée par le ministère de la Santé depuis février 2007 (le galet de chlore est jugé plus efficace dans la lutte contre les maladies à transmission hydrique), une campagne de traitement des puits domestiques sera lancée par les services concernés de la commune, s'inscrivant au plan d'action, avant la saison estivale, destiné au traitement des eaux potables. Ainsi, dans le cadre de la prévention des MTH, l'APC de Belacel, par le biais de son bureau d'hygiène, lance un appel aux propriétaires des puits à se présenter au bureau d'hygiène afin de récupérer leurs quotas en galets de chlore. Ces mesures, indique-t-on, entrent dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des habitants et de la protection de l'environnement. Par ailleurs, sachant que l'eau demeure le vecteur principal de la propagation des maladies, le meilleur moyen de lutter contre ce risque est l'usage de galets de chlore. Pour vulgariser leur usage, M. Ouared, maire de la commune, invite les propriétaires de puits de puisage entretenus, réservés à la consommation, de se rapprocher du bureau d'hygiène afin de retirer leur dotation en galets de chlore. S'il est vrai que la surveillance de la qualité de l'eau est importante, surtout pendant la saison estivale où le climat chaud favorise le risque de contamination, il est recommandé de désinfecter son puits au moins une fois par an. Cependant, pour garantir une eau de qualité aux populations, l'usage du nouveau procédé qui consiste à traiter l'eau des puits par un galet de chlore au lieu de la traditionnelle brique poreuse s'avère plus efficace. Le système de désinfection de l'eau des puits par la brique poreuse est efficace, mais il a de nombreuses contraintes d'ordre pratique (la pose des briques dans les puits) et des problèmes techniques (la préparation).

Ces contraintes ont freiné l'utilisation de cette ancienne méthode, remplacée actuellement par un nouveau

procédé de désinfection et de chloration de l'eau des puits destinée à la consommation humaine : le galet de chlore. Cela entre dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle démarche, agréée par le ministère de la Santé depuis février 2007. Le galet de chlore est jugé plus efficace dans la lutte contre les MTH.

E. Yacine